

Après une intoxication d'élèves dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj

## Saisie de lots de fromage "La vache qui rit"



Le fromage "La vache qui rit" serait la cause de l'intoxication. ©D. R.

**Le groupe Bel Algérie dit prendre "très au sérieux cette situation", tout en opposant son démenti en arguant "qu'aucune preuve n'a été établie entre l'indigestion évoquée et la qualité de son fromage".**

C'est suite à l'intoxication d'une quarantaine d'enfants, le 22 septembre dernier, dans une école primaire dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, que l'affaire a été révélée notamment par Mustapha Zebdi, président de l'Association de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce). Saisis officiellement, les services du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes dépendant du ministère du Commerce ont procédé à la saisie de 279,12 kilogrammes de fromage fondu en portion de marque "La vache qui rit", et ce, pour "présence de moisissures", est-il précisé dans un communiqué d'alerte sanitaire transmis hier à notre rédaction. Les cinq lots incriminés sont : KA 130 16 (date de fabrication 09-05-2016 et date limite de consommation 08-05-2017), KA 2426 (date de fabrication 03-05-2016 et date limite de consommation 02-05-2017), KA 121 (date de fabrication 03-05-2016 et date limite de consommation 29-05-2017), KA 126 (date de fabrication 03-05-2016 et date limite 04/05/2017) et KA 09916 (date de fabrication 03-05-2016 et date limite de consommation 07-05-2017). Pour sa part, le groupe Bel Algérie qui produit le fromage "La vache qui rit" a fermement réagi hier en révélant dans un communiqué avoir pris connaissance "par voie de presse d'une demande de saisie" de ses produits en boîtes rondes suite aux symptômes d'indigestion constatés sur des élèves de l'école primaire de Mansourah, dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj. Se montrant rassurant, le groupe Bel Algérie dit prendre "très au sérieux cette situation", tout en opposant son démenti en arguant "qu'aucune

preuve n'a été établie entre l'indigestion évoquée et la qualité de production des produits 'La vache qui rit'. Par ailleurs, Bel Algérie dit se tenir à la disposition des autorités sanitaires tout en rappelant son attachement à "maintenir un haut niveau de qualité pour garantir en permanence la satisfaction et la sécurité de ses consommateurs". Le fabricant reconnaît néanmoins que "parfois, des moisissures non toxiques peuvent apparaître sur les produits alimentaires, en particulier lorsque les conditions de conservation ne sont pas respectées. Ces moisissures ne présentent toutefois pas de risque pour la santé, même si elles sont consommées accidentellement". Défendant mordicus sa réputation, le groupe Bel dit procéder régulièrement sur toutes ses productions à de nombreux contrôles quotidiens afin de garantir aux consommateurs des produits d'une qualité sanitaire irréprochable. "Les contrôles à sortie d'usine ainsi que les vérifications effectuées depuis sur les lots mentionnés : KA 09916, KA126, KA121, KA2426, KA13013, attestent la conformité de ces lots aux exigences de qualité et de sécurité alimentaire. À ce stade, il nous semble donc que les produits de 'La vache qui rit' ne peuvent pas être mis en cause dans le cadre de cette indigestion". Affaire à suivre !

**Mohamed-Chérif Lachichi**